

M LANDREIN PHILIPPE EI
Agent Général
26 Rue D Aujou
46100 Figeac

**Votre Contrat**
Contrat n° AF403974117
VOLKSWAGEN - TRANSPORTER -
CS-608-CP

**Vos contacts**
Tél. : 0565341551
Email : h946191@agents.allianz.fr
Site : www.allianz.fr/landrein

**Votre espace client allianz.fr** 

AL26099BR K1DPNODP02CAF403974117
M. AURELIEN COISPEAU
134 ROUTE DES COMBES
46100 CAMBURAT

L'essentiel de votre contrat

AVENANT

Souscripteur : M. AURELIEN COISPEAU

Date d'effet : 9 avril 2026. C'est le point de départ de la modification de votre contrat. La date d'effet sera prise en compte pour la mise en place des garanties retenues.

Date d'échéance principale : 16 janvier. C'est la date à laquelle votre contrat prend fin. Nous vous rappelons qu'il est renouvelé automatiquement chaque année à cette date par tacite reconduction. Il peut être dénoncé ou résilié par vous comme par Allianz selon les conditions indiquées dans les Dispositions générales.

Votre véhicule

VOLKSWAGEN TRANSPORTER CARAVELLE 2.0 TDI 140 CONFORTL 9 CV

Immatriculation : CS-608-CP

Date de 1ère mise en circulation : 12/03/2008

Véhicule immatriculé en France

Numéro d'identification du véhicule : WV2ZZZ7HZ8H111546

Acquisition : en février 2024 - comptant

Lieu de stationnement habituel : 134 ROUTE Des Combes 46100 CAMBURAT

Le souscripteur déclare stationner le véhicule assuré dans un jardin clos ou une cour fermée.

Titulaire(s) de la carte grise : identique au souscripteur

Usage déclaré : Déplacements privés et professionnels

Forfait kilométrique : moins de 7 000 kilomètres avec contrôle.

K1DPNODP02 - PNOADP02



Allianz IARD
S.A au capital de 991 967 200 euros
542 110 291 RCS Nanterre



Espace Client
Gérez vos contrats en
quelques clics 24h/7



E-courrier
Tous vos documents
dans votre Espace Client



Mon Allianz mobile
Votre assurance et votre
banque à portée de main





Le conducteur déclaré

Le conducteur habituel est :

M. AURELIEN COISPEAU

Né le : 03/02/1988

Permis délivré en : 02/2006

Catégorie socio-professionnelle : Salarié

Profession : SALARIE

Composition du foyer : à ce jour, le foyer du conducteur habituel est-il composé d'un ou plusieurs enfants titulaires d'un permis de moins de 3 ans et non assurés personnellement ? NON





Vos garanties

(selon les définitions des Dispositions générales)

Vous avez choisi l'assurance Classique C3 comprenant :

Les garanties :

Franchises Franchises réduites*

- Responsabilité civile, Défense de vos intérêts suite à accident		
- Garantie du conducteur à concurrence de 500 000,00 EUR, avec un seuil d'incapacité de 15%		
- Bris des glaces..... Remplacement	89 €	69 €
Réparation	26 €	20 €
- Catastrophes naturelles (franchise réglementaire)	380 €	380 €
- Catastrophes technologiques	Sans franchise	Sans franchise
- Vol, Incendie - Force de la nature, Attentats	669 €	579 €
- Dommages tous accidents	669 €	579 €
- Assistance, 25 km en cas de panne, 0 km en cas d'accident		

* Montant de franchise applicable lorsque vous confiez votre véhicule à un garage agréé Allianz.

En cas de sinistre automobile garanti, vous bénéficiez d'autres avantages :

- Si vous choisissez un garage agréé Allianz et qu'une prise en charge a été délivrée, vous n'aurez pas à régler les réparations, selon vos garanties et responsabilités, à l'exception des éventuelles franchises.
- Le remorquage de votre véhicule et l'organisation de votre retour à domicile 24/24, 7/7, partout dans l'Union Européenne y compris en bas de chez vous à la suite d'un accident, d'un incendie ou d'une tentative de vol.
- Vous êtes informé(e) par tous moyens de l'avancement de votre dossier, de votre déclaration de sinistre jusqu'au règlement.

Avantages applicables dans les conditions et limites de votre contrat d'assurance automobile Allianz.

Les clauses particulières de votre contrat

Franchise Conducteur novice :

Le montant de la franchise Conducteur novice prévue aux Dispositions générales s'élève à 750,00 euros.

Franchise Conduite couple :

Vous avez choisi la Conduite couple, une franchise de 750,00 euros est appliquée lorsque, au moment de l'accident, le conducteur du véhicule est une personne autre que vous-même, votre conjoint/partenaire lié par un PACS ou votre concubin désigné au contrat.

Forfait kilométrique : 7 000 kilomètres avec contrôle

Vous déclarez que le véhicule désigné parcourt moins de 7 000 kilomètres par an et vous vous engagez à nous signaler tout dépassement.

Vous acceptez de communiquer le kilométrage parcouru aux dates prévues.

Conseils et prévention





Découvrez nos conseils et solutions de prévention pour réduire l'impact du changement climatique, l'exposition et l'intensité des sinistres sur <https://prevention.allianz.fr>

Votre cotisation

Les dispositions de la clause type de réduction/majoration (bonus/malus) des cotisations prévue à l'article A121-1 du Code des assurances sont applicables.

A la date d'effet et sur une base annuelle :

Cotisation de référence soumise au bonus/malus :	697,44 EUR
Cotisation de référence après application de votre bonus/malus de 0,50	348,72 EUR
Cotisation non soumise au bonus/malus et taxes	284,18 EUR
Cotisation annuelle TTC	632,90 EUR

Votre cotisation comprend la contribution au Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions, 6,50 euros payable en une seule fois, 3,60 euros pour la garantie Catastrophes naturelles, 78,24 euros pour la garantie Assistance, 23,40 euros pour la garantie Défense pénale et recours suite à accident.

Périodicité du paiement : mensuelle par prélèvement le 05 de chaque mois.

Le montant de votre règlement et éventuellement les suivants sont mentionnés dans l'appel de cotisation joint aux présentes Dispositions particulières, au titre de la période de garantie.





Les informations importantes

Garages partenaires Allianz : vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir en cas de dommage garanti par le contrat. Sur l'ensemble du territoire français, Allianz dispose d'un large réseau de garages partenaires dont vous pourrez alors bénéficier. Les modalités sont précisées dans vos Dispositions générales.

Vous certifiez que les informations précédentes et vos réponses aux questions posées figurant dans l'Etude de besoins N°AF403974117 qui sert à l'établissement de ce contrat, sont exactes. A votre connaissance, elles n'ont pas changé entre la date d'établissement de votre Etude de besoins et la signature de ce contrat.

Vous certifiez qu'aucun sinistre responsable ou non responsable non déclaré à l'assureur n'est survenu entre la date de l'étude de besoins et la signature de ce contrat.

La réticence, la fausse déclaration, l'omission ou l'inexactitude dans vos déclarations peut entraîner la nullité de votre contrat (article L133-8 du Code des assurances), la réduction des indemnités ou la résiliation de votre contrat (article L113-9 du Code des assurances).

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance ; mais également aux différents organismes et partenaires directement impliqués dans votre contrat. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union européenne. Dans ce cas, nous concevons des dispositions spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre dossier. Au terme de celui-ci, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur rectification, portabilité, effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire :

- par mail à informatiqueetliberte@allianz.fr,

- par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et Libertés - Case courrier S1805 - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz ☒ **Oui** ☐ **Non**

Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et ses partenaires pour les services, les produits d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détails, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et, de manière générale, aux sites internet d'Allianz.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Vous reconnaissez avoir été préalablement informé que :

Les contrôles que le groupe Allianz est légalement tenu d'effectuer, au titre de la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme, notamment sur les mouvements de capitaux transfrontaliers peuvent nous conduire à tout moment à vous demander des explications ou des justificatifs, y compris sur l'acquisition des biens assurés.





Grâce à l'adresse email ou au numéro de téléphone que vous nous avez indiqué, vous bénéficiez automatiquement de notre service e-courrier dont les modalités sont précisées dans les Dispositions générales. Vous acceptez ainsi que nos services ou votre Conseiller utilisent cette adresse ou ce numéro de téléphone pour vous communiquer nos courriers de gestion ou les différentes informations liées à votre contrat. Vous pouvez à tout moment renoncer à ce service selon les conditions expliquées dans les Dispositions générales.

Vous reconnaissez avoir reçu avec l'Etude de besoins précédant la conclusion du contrat :

- un exemplaire des Dispositions générales L'assurance auto Allianz réf. COM15284,
en avoir pris connaissance et les accepter.

Vous reconnaissez avoir également été informé et pris connaissance des facultés et modalités de renonciation en cas de démarchage ou de souscription à distance, indiquées dans les Dispositions générales.

Si la conclusion de votre contrat a été effectuée de manière électronique et si vous avez opté pour le paiement des cotisations par prélèvement automatique, la signature des présentes Dispositions particulières retrace également votre consentement au prélèvement automatique dans les conditions prévues au mandat SEPA.

Fait à Figeac, le 9 avril 2026 à 14 h 54 min.

Christophe GIBAUD
Directeur des Centres de Solutions Clients

Le Souscripteur

